



Suppression des heures supplémentaires

Par **pef**, le **04/12/2013** à **22:24**

bonjour je suis salarié d'une entreprise de 90 salariés depuis 14 ans j'ai un contrat de travail de 39h notre direction vient de nous adresser un courrier avec lequel nous proposent une modification du contrat de travail pour nous passer au 35h. quelles sont leurs recours si je refuse? sachant que nous sommes une minorité à avoir des contrats 39h (les anciens) et que la situation financière de l'entreprise n'est pas bonne. on a le droit de nous licencier avec une autre raison que le licenciement économique? merci dans l'attente d'une réponse rapide nous avons 1 mois pour donner notre réponse cordialement. MR PEF.

Par **P.M.**, le **04/12/2013** à **22:31**

Bonjour,

Il faudrait savoir si l'employeur vous propose clairement cette modification pour raison économique...

Si c'est ainsi formulé, en cas de refus, l'employeur ne pourrait que procéder à un licenciement économique qu'il devrait pouvoir justifier...

Par **pef**, le **04/12/2013** à **23:36**

merci pour votre réponse très rapide, l'employeur formule à demi-mots, une réorganisation des services due à une baisse d'activité, pour sauvegarder notre compétitivité, mais je ne pense pas qu'il soit prêt à nous verser nos indemnités du à un licenciement économique il y a autre chose là-dessous (je suppose) encore merci et à bientôt cordialement PFE